

SCAPE

Bilan 2016

Les résultats du bilan de la quatrième année de mise en œuvre de la SCAPE montrent que le cadre macroéconomique, tout comme en 2015, est resté globalement stable, malgré un fléchissement de 0,4 point de pourcentage du rythme de la croissance (5,1% en 2016 contre 5,5% en 2015). Le taux d'investissement global s'est amélioré pour s'établir à 27% en 2016 contre 25,9% en 2015. L'inflation est demeurée maîtrisée avec un taux qui se situe à 0,9%, en dessous du seuil communautaire (3%).

Dans le cadre du développement des secteurs à fort potentiel de croissance, les niveaux de réalisation des indicateurs de performance indiquent des avancées en matière de production agricole, du développement de l'artisanat et des services. A la faveur d'une campagne agricole globalement satisfaisante, les besoins nationaux en produits céréaliers sont couverts à 110% par la production locale contre 106% en 2015. La dynamique de développement des agropoles qui aura pour point d'orgue la transformation des produits et donc l'essor de l'agrobusiness viendra booster, dans le futur, les exploits du secteur agricole. Les besoins nationaux en produits d'élevage ont été couverts à 56% contre 48% en 2015.

Le renforcement des capacités des artisans s'est traduit par la formation de près de 1600 maîtres artisans contre 300 initialement prévus. Le volume des investissements alloués au développement de l'artisanat s'est élevé à plus de 700 millions de F CFA en 2016 contre 650 millions de F CFA en 2015.

Dans le domaine des infrastructures économiques, des progrès sont enregistrés dans la plupart des sous-secteurs. En effet, avec la poursuite des grands travaux dans le sous-secteur routier, le pourcentage de routes nationales revêtues passe de 55% en 2015 à 60% en 2016. Pour le transport aérien, le trafic annuel de passagers à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema a connu un accroissement de 9,2% passant de 694.335 en 2015 à 758.784 en 2016. Il convient de rappeler que l'établissement du vol direct entre Lomé et New-York depuis le 03 juillet 2016, avec quatre vols hebdomadaires, conforte l'attractivité économique du pays et son positionnement comme un véritable hub régional et une destination privilégiée pour les conférences et le tourisme d'affaires. Au niveau du transport maritime, les activités au Port Autonome de Lomé (PAL) ont connu une baisse conjoncturelle par rapport à l'année 2015. En effet, le volume de conteneurs manutentionnés au PAL est passé de 905.700 en 2015 à 821.639 en 2016.

S'agissant du développement des infrastructures énergétiques, le taux d'électrification nationale en zones urbaines comme rurales est passé de 33% en 2015 à 35,5% en 2016. L'électrification de plusieurs localités rurales et les travaux d'extension du réseau dans d'autres localités se poursuivent avec l'introduction des kits solaires. Le gouvernement se félicite, à cet effet, de l'effectivité du projet « Cizo qui veut dire allume » porté par le Chef de l'Etat et dont l'objectif est de permettre à deux (02) millions de Togolais de disposer de kits énergétiques donnant accès

à l'électricité dans les zones rurales. Le taux d'électrification rurale passera dès lors de 7% à 40% sur les cinq années à venir. Notre pays, comme on peut le constater, s'est résolument lancé dans la course pour un accès universel à l'électricité d'ici à 2030. L'énergie est aujourd'hui une des composantes essentielles qui crée une synergie pour l'élimination de la pauvreté dans ses dimensions économiques et sociale.

Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) continue d'enregistrer des avancées notables. Le taux de pénétration de la téléphonie fixe et mobile est passé de 70,4% en 2015 à 77,6% en 2016. Le taux de pénétration haut débit est quant à lui passé de 7,1% en 2015 à 20,8% en 2016. Par ailleurs, pour mieux répondre aux défis de ce secteur en perpétuelle évolution, le gouvernement a engagé une transformation en profondeur du secteur avec, entre autres, la mutualisation des infrastructures et équipements des deux opérateurs publics à travers la création du Groupe Togocom. L'objectif visé est d'améliorer la qualité des services, réduire les coûts d'accès et créer une émulation saine qui favorise les clients.

En ce qui concerne le développement du capital humain, des progrès ont été enregistrés notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Concernant l'éducation, le taux net de scolarisation au primaire s'est amélioré, passant de 94,3% en 2015 à 95,7% en 2016 avec un taux d'achèvement de 94,8% en 2016 contre 85,4% en 2015. Dans le même temps, le taux de redoublement au primaire a diminué passant de 23,6% en 2011 à 10,3% en 2015 puis à 9,8% en 2016, mettant ainsi en évidence la performance de l'efficacité interne du système éducatif. Les taux d'achèvement au 1er cycle et au 2ème cycle du secondaire ont progressé respectivement de 41,6% à 42,8% et de 19,1% à 26,6% entre 2015 et 2016. Un intérêt particulier est accordé à la formation professionnelle car c'est par ce canal que les jeunes formés pourront prendre des initiatives individuelles et ou collectives en matière de l'entrepreneuriat.

Au niveau de la santé, le combat engagé par notre pays contre le VIH SIDA, la tuberculose et le paludisme a enregistré des résultats plus que satisfaisants. En dix ans, les nouvelles infections au VIH ont connu une baisse de plus de 50%, limitant ainsi le taux de prévalence à 2,1%. La proportion de femmes enceintes séropositives qui reçoivent les antirétroviraux (ARV) pour réduire la transmission mère-enfant du VIH a progressé de 90% en 2015 à plus de 94% en 2016, un taux qui fait du Togo le premier en Afrique de l'Ouest à se rapprocher de l'élimination de la transmission du virus de la mère à l'enfant. En outre, le nombre de Personnes Vivant avec le VIH sous traitement ARV a augmenté passant de 43.603 PVVIH en 2015 à 51.320 PVVIH en 2016 soit un taux de 51% contre une moyenne régionale de 28 % en Afrique Occidentale. Dans le même temps, le pourcentage de personnes vivant avec le VIH et qui connaissent leur statut sérologique est actuellement de 65% contre une moyenne de 36 % en Afrique Occidentale et Centrale. Le pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu les 3 doses de pentavalent se situe à 89% en 2016 contre 87,5% en 2015. En matière de couverture en eau, le taux de desserte en eau potable est passé de 50% en 2015 à 53,9% en fin 2016. C'est le lieu de renouveler nos remerciements au Fonds mondial pour son accompagnement.

La couverture de la population en assurance maladie est passée, quant à elle, de 7,6% en 2015 à 8,4% en 2016. La répartition de ce taux selon les structures est de 4,7% pour l'INAM, 2% pour les assurances privées et 1,7% pour les mutuelles de santé. Le taux de couverture de l'ensemble

de la population en assurance sociale est estimé à environ 10% en 2016.

Les initiatives du gouvernement en faveur des jeunes ont permis l'enrôlement de près de 3.500 jeunes pour le volontariat ou pour le stage aux primo demandeurs d'emploi. Par ailleurs, 8.143 emplois durables et 11.478 emplois temporaires ont été créés au profit des jeunes.

En matière de renforcement de la gouvernance, les résultats enregistrés sont variables. L'indicateur CPIA (Evaluation des politiques et des institutions nationales) de la Banque mondiale, pour le Togo n'a pas varié depuis 2013.

En matière de sécurité publique et de défense nationale, l'état de la situation sécuritaire du pays est passé de 89% en 2015 à 92% en 2016. Le taux de criminalité a connu une baisse, passant de 2,1% en 2015 à 1,9% en 2016.

Dans le domaine de la gouvernance administrative et locale, le montant total du budget alloué aux collectivités territoriales a augmenté de 11,8%.

Il convient de rappeler qu'en matière de décentralisation et des élections locales, notre pays pose des pas assurés et irréversibles vers la gouvernance locale décentralisée. L'adoption de la loi n° 2017-008 du 29 juin 2017 portant création de communes, les décrets pris en conseil des ministres fixant le ressort territorial et le chef-lieu des communes, de même que l'actualisation en cours de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales participent de la volonté du gouvernement d'accélérer la mise en œuvre efficace de la décentralisation dans notre pays. Ce travail est aussi le fruit du Conseil national de suivi de la décentralisation (CNSD) dont la plupart parmi vous sont membres.

En ce qui concerne la gouvernance économique, le taux de pression fiscale s'est établi à 22,1% en 2016 contre 20,1% en 2015. Cette variation dénote de la bonne performance de la mobilisation des ressources internes pour le financement des projets de développement. S'agissant du renforcement du partenariat et de l'aide publique au développement (APD), cette dernière rapportée au PIB s'est établie à 9,7% en 2016 contre 10,8% en 2015. Cette baisse relative pourrait être liée à la conjoncture économique qui a récemment secoué l'économie mondiale.

Selon le rapport annuel 2016 de la zone franc publié en 2017 par la Banque de France, je cite : « Au 31 décembre 2016, le système bancaire du Togo comportait 15 établissements de crédit (banques et établissements financiers comme le Fonds Gari), soit le même nombre qu'en 2015.

Le développement du système bancaire est relativement important, avec des crédits nets à l'économie représentant 36,8% du PIB, la plus forte proportion en UEMOA et contre une moyenne de 28% pour l'ensemble de la zone UEMOA ». Il faut noter que le système bancaire a renoué en 2016 avec des résultats nets positifs de 63,4 milliards, après une perte de 46,7 milliards en 2015.

D'après la même source, 17,6% de la population adulte togolaise disposent d'un compte dans une institution financière, soit le taux le plus élevé de l'UEMOA. L'entrée en programme avec le FMI et l'octroi de la Facilité Elargie au Crédit (FEC) est un bon signe qui viendra consolider les réformes en cours.

Les efforts pour promouvoir un développement participatif, équilibré et durable se sont poursuivis. Ainsi, 25,67 milliards de francs de micro crédits ont été octroyés sur fonds de garantie à 525 jeunes et groupements à intérêt économique ; 3,2% du budget de l'Etat en 2016 ont été mobilisés pour accompagner les communautés à la base ; 409 205 crédits dont 171.871 nouveaux bénéficiaires, tous produits confondus, ont été octroyés par le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) et 1894 comités de développement à la base ont vu leurs capacités organisationnelles et techniques renforcées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) lancé en juin 2016 par le Président de la République avec l'accompagnement du PNUD, plusieurs actions ont été engagées dans toutes les régions du pays et se poursuivent dans divers domaines, notamment les pistes rurales, les infrastructures socio-collectives (marchés, maisons des jeunes, maisons de la femme, latrines, magasins de stockage...), la santé, l'éducation, l'hydraulique (forages, mini adduction d'eau potable), l'assainissement, l'énergie électrique, etc.

En ce qui concerne l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles et du cadre de vie, la part des superficies des écosystèmes protégés pour la conservation de la biodiversité est restée quasi stable tandis que le taux de réalisation des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) est passé de 34% à 42%. La superficie aménagée en espace vert a connu un début de mise en œuvre en 2016 avec une réalisation de plus de 25.557 m².